

Ville d'Annay Annexe de "La Vie Annaysienne"

RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2018

Présents:

Madame CROMBEZ Nadia

Excusés:

Madame BEAUCOURT Astrid Monsieur DANCOISNE Albert Madame DELANNOY Nathalie

Absents:

Monsieur BIDAULT Bernard



onsieur le Maire a expliqué le départ des élus communistes et républicains lors du vote du budget à la communauté d'agglomération. Ces élus ont ainsi protesté contre l'envoi tardif des documents qui ne permettent pas de travailler pleinement sur les propositions. Néanmoins, ils ont rappelé leur désir de travail en coopération au niveau de l'intercommunalité et ainsi proposer de nombreux choix tels que la gratuité des transports, le permis de louer, la santé, les subventions aux associations sportives, la participation communautaire aux évènements sportifs locaux et l'instauration d'un fonds de concours aux projets communaux...

La CALL a inscrit dans son budget trois autorisations de programme qui concernent directement la commune : la première sur le renforcement de la lutte contre l'incendie rue Desprez Demeester pour 120 000€, la deuxième sur le refoulement du chemin des postes pour 8 000 000€ et la dernière sur l'assainissement et l'eau potable respectivement pour 1 500 000€ et 900 000€ pour la rue Mattéï et la cité Delsaux. La réalisation de ces programmes est prévue pour 2019 et 2020.

Prochainement, la reconquête du cavalier minier de la cité Leclerc et du Maresquai sera engagée grâce au projet participatif préparé par les élus avec l'association Canopée Reforestation et les conservatoires des espaces naturels. L'objectif est de travailler avec les Annaysiens à la mise en valeur et au respect de ce lieu.

Suite à l'appel lancé par plusieurs organisations devant le constat alarmant des indicateurs de santé du secteur, une conférence santé s'est tenue fin Février sur la commune avec des interventions de qualité des professionnels de santé annaysiens qui se sont exprimés pour une profonde amélioration de la santé de nos habitants. L'action de la municipalité depuis 2014 prend tout son sens.

Pour terminer, Monsieur le Maire a donné rendez-vous fin Avril / début Mai pour le mois de la mémoire qui associe autour du travail des élus et des associations patriotiques et de mémoire, les Annaysiens et collégiens de deux collèges. Toutes les manifestations organisées dans le cadre de ce mois de la mémoire sont disponibles sur le site internet de la ville

1. VOTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors de la séance sur la base d'un rapport d'Orientation budgétaire présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a indiqué que le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'élevait à 595 952,00 € résultat sensiblement comparable à celui de l'année précédente et ce, malgré les difficultés engendrées par le 1er versement effectif de la provision pour risques à la Société Territoires 62 (250 000,00 €) dans le cadre de la fin de la Zac du Bois des Mottes. Il met l'accent sur le gros travail effectué par l'équipe municipale pour maîtriser l'ensemble des charges de gestion courante de la Commune, ce qui a permis de dégager des économies. Il rappelle également les difficultés générées par la baisse des dotations depuis 3 ans. Sur les emprunts, il se réjouit du faible taux d'endettement de la Commune d'autant plus que 2 emprunts seront totalement remboursés cette année. Sur les dépenses de personnel, il signale une augmentation de 3,5 % qui s'explique par le versement à l'ensemble des agents du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et évoque des difficultés à venir en raison de la disparition des contrats aidés. Il termine son intervention en abordant les perspectives en investissement pour 2018 pour les années à venir (travaux d'entretien des bâtiments communaux, travaux d'accessibilité, gros travaux de voirie, rénovation éclairage public et équipement en matériel divers, révision du Plan Local d'Urbanisme). L'année 2018 sera l'année de la programmation des réalisations d'équipements dont la commune a cruellement besoin : salle de sports (2,8 millions d'euros), espace intergénérationnel dans le bâtiment que la Société Pas-de-Calais doit réaliser rue du Louvre. Il explique que la démarche de l'année consistera dans la recherche des financements possibles sur ces grosses opérations d'investissement.

Madame CHRISTMANN prend ensuite la parole sur les problématiques de logement en détaillant les programmes de construction en cours:

- Projet SOAMCO rue Charles Ramond: 16 logements locatifs, 13 accessions à la propriété, 46 lots libres de construction
- Projet Pas-de-Calais Habitat : qui a pris beaucoup de retard et est source de difficultés entre Pas-de-Calais Habitat et les futurs habitants. La Commune est dans un rôle de médiation actuellement.
- Sur le secteur du Bois des Mottes, un appel à projet a été lancé. 6 candidatures sont parvenues en Mairie et sont à l'étude actuellement.

Elle aborde ensuite la situation du parc privé très important sur la commune et regrette les retards pris sous les mandatures précédentes en matière de construction de logements sociaux (18,56 % actuellement). Elle rappelle la vigilance à observer sur l'état du parc privé et notamment sur les problèmes d'insalubrité des logements locatifs dus à la prolifération de marchands de sommeils ou à des difficultés financières des propriétaires et se félicite de l'instauration sur le territoire de la CALL du permis de louer. Elle expose enfin le travail réalisé afin de prévenir les expulsions locatives (échéanciers, aides énergétiques et financières).

Monsieur GAPENNE en matière d'habitat ajoute que des locataires de logements subissent des difficultés de confort en raison de l'état déplorable de leur logement mais rechignent à les faire remonter par crainte de la réaction de leur propriétaire. Il explique que lorsqu'un problème est recensé, la Commune se transporte sur place et rédige un relevé d'observation logement et renseigne les intéressés sur les différentes aides possibles (CALL espace info énergie, ANAH, CARSAT...)

Madame MOREN a ensuite pris la parole en matière d'aide sociale en retraçant les aides apportées aux personnes en situation de précarité (bons alimentaires, chèques-eau, aides sur l'énergie, le logement, épicerie solidaire...) Elle a précisé que de nombreux bénéficiaires ont été accompagnés et orientés dans des secteurs multiples tels que logement, santé, justice, éducation, médiation familiale mais aussi sur la parentalité en s'appuyant sur le RAM ou encore le LAEP. Elle ajoute qu'au premier semestre, le CCAS a répondu à un appel à projet du département et du Fonds social Européen intitulé « l'Insertion sociale dans la bataille pour l'emploi ». Elle se félicite du partenariat développé ce qui permet de réduire les dépenses dans le chapitre « Secours d'urgence » tout en améliorant l'aide apportée.

Madame DUPAYAGE expose ensuite la situation catastrophique de notre région en matière de santé et détaille différentes actions entreprises afin de faire bouger les choses, la dernière en date étant la formation d'un Groupe de travail initié par Dominique WATRIN, Sénateur et la tenue d'une conférence-débat à Annay le 22 février ouverte aux professionnels de santé et annaysiens. Elle explique ensuite qu'en 2018 toutes les actions initiées depuis 2014 seront reconduites, tant vers les enfants que vers les seniors. Elle termine enfin en expliquant le projet de résidence autonomie – seniors au sein du bâtiment collectif qui sera construit par Pas-de-Calais Habitat. Il sera construit sur 2 étages avec un restaurant intergénérationnel qui permettra aux enfants scolarisés comme aux seniors d'y prendre leur déjeuner. Ce lieu comprendra 13 appartements adaptés au handicap, dans un esprit de solidarité et d'entr'aide. Un travail de recherche de financement est en cours actuellement.

Dans le domaine de l'enfance et la culture, Madame SOWINSKI précise qu'après un consensus avec les parents, les enseignants et la Municipalité, il a été décidé de revenir à la semaine de 4 jours. Le bilan sur les TAP a permis de mettre en évidence une grande qualité des animations et une fréquentation élevée. De plus, les animateurs ont bénéficié de formation et sont montés en compétence. L'après TAP avait été anticipé par la Municipalité et il n'y aura aucun problème concernant la poursuite de l'activité des animateurs. Un travail de réorganisation est en cours, et ils basculeront vers des activités d'accueils de loisirs. En matière de culture, la mutualisation de moyens et l'adhésion à Doit de cité a permis d'organiser un large panel de manifestations: Festival des enchanteurs, Tiot Loupiot, spectacles de Noël, weekend de l'humour, parcours du cœur, journée du Patrimoine.

En matière de petite enfance, parentalité ou projets liés à l'environnement, Madame SOWINSKI détaille les activités du RAM qui fonctionne maintenant à plein régime au moyen d'ateliers pour les tout-petits ou permanences pour les parents employeurs. Concernant le LAEP, le démarrage a pris plus de temps mais les derniers accueils sont prometteurs.

En matière d'environnement, 700 arbres devraient être plantés sur le cavalier en partenariat avec les riverains, les associations et les écoles. Une aide appréciable de l'association CANOPEE REFORESTATION et du Conservatoire Régional des Espaces naturel nous est apportée dans ce domaine. Les TAP et les accueils de loisirs seront associés à l'entretien et à la taille des vergers en mars et en accord avec les ados, le jardin du CAJ devrait revoir le jour.

En matière de jeunesse et sports, Monsieur DEDOURGE annonce que la destination des jeunes cette année sera l'île d'Oléron afin de proposer un séjour axé sur les sports nautiques. Pour les centres de loisirs, les hébergements en dur appréciés en 2017 seront reconduits sur Boulogne-sur-Mer probablement. Un travail de réorganisation du CAJ est d'ailleurs en cours de réflexion d'autant plus que le PEDT est à réécrire. Les Jobs d'été rencontrent toujours autant de succès et seront reconduits en 2018. Concernant le sport, les subventions aux associations seront reconduites afin d'aider au mieux les clubs dans leurs différentes activités. Le projet d'étude de la salle de sport est terminé et le moment est venu de passer à l'élaboration du montage financier.

Dans le domaine des travaux, Monsieur CHATELAIN propose de retenir la poursuite des aménagements de voirie avec la réalisation des tranches optionnelles du marché de voirie de 2017 (rue Legros, Morel et Saint-Amé) pour un coût estimé à 42 000,00 €. Un nouveau marché de rénovation de l'éclairage public est en cours d'élaboration, ce qui permettra de parvenir à un réseau rénové à 2/3 sur la commune. Les travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux devraient continuer cette année (Ecole Curie : 150 000 € et Wantiez 108 000 €). La sécurité routière fera aussi l'objet d'une attention particulière avec la pose de poteaux et potelets sur les trottoirs et aux endroits réputés dangereux. Une signalisation horizontale sera posée rues du général De Gaulle et Delecroix. Dans le cadre des subventions « amendes de police », une subvention sera sollicitée pour l'achat d'un radar pédagogique (environ 5 000,00 €). Une attention particulière sera portée aussi sur la défense incendie dans la commune avec le soutien de la CALL; Enfin des crédits sont à inscrire également dans le cadre de l'extension du local occupé par le Secours Populaire.

Monsieur LELEUX intervient en questionnant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire joint et notamment les dernières dispositions réglementaires et la circulaire préfectorale du 23 janvier 2018 qui imposent d'aborder l'évolution des dépenses de fonctionnement et notamment leur limitation. Il reproche également un manque de visibilité en matière de planification des investissements. Monsieur le Président précise quant à lui, répond que ce rapport reprend le plus fidèlement possible les éléments figurant dans les dispositions imposées par la loi et rappelle que chaque adjoint vient de balayer très précisément les actions et projets à venir dans le cadre de leur délégation de compétence.

Monsieur LELEUX rétorque que la réponse apportée ne répond aucunement à sa question. Madame DUPAYAGE intervient alors en signalant qu'il est facile de toujours tout critiquer alors que l'on se signale par son manque total d'implication dans les affaires de la Commune. Elle déplore sa politique de la chaise vide dans les commissions municipales où sont pourtant apportées toutes les informations importantes. Monsieur LELEUX précise qu'en travaillant ce n'est facile de se libérer et prétend que de toute façon il n'est jamais invité... En réponse, Madame DUPAYAGE ajoute que l'on n'investit pas un poste si on ne peut pas le tenir. Après quelques joutes orales, Monsieur le Maire recentre le débat et invite le Conseil Municipal à délibérer sur le DOB. Aucune remarque supplémentaire n'étant apportée, Monsieur le Président clôt ce point et fait passer au vote. Le Conseil Municipal prend acte à la majorité qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire proposé par Monsieur le Maire.

Contre: M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnirek - Segard - Boursier

EXPRESSION DES GROUPES - Le contenu est de la responsabilité des auteurs

Annay, une ville qui se tourne vers l'Avenir!

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 février dernier comprenait le débat d'orientation budgétaire annuel. Nous avons exposé les intentions et projets à venir en nous appuyant sur un bilan complet de la situation communale présenté à l'ensemble des élus.

En première partie, nous avons énoncé les progrès accomplis dans la maîtrise des dépenses courantes, les économies de gestion réalisées ainsi que la recherche de financements complémentaires, subventions que nous avons d'ailleurs obtenues pour chacune des réalisations nouvelles proposées depuis 4 ans. Rappelons à ce propos par exemple que les actions menées en direction des personnes âgées, de la petite enfance et des personnes fragiles sont faites à dépenses constantes pour le budget, c'est-à-dire sans dépense supplémentaire pour le budget communal. Cela est possible grâce aux aides financières que nous avons obtenues suite aux dossiers déposés auprès du Conseil Départemental, de la Carsat ou de l'Agence Régionale de Santé. Il en est de même dernièrement pour la création du city stade à la cité du Maréchal Leclerc.

Ensuite, c'est en toute sincérité que chaque adjoint ou conseiller délégué s'est astreint à une présentation exhaustive des actions et projets de son domaine de compétence. Ces éléments sont fournis au Conseil pour favoriser le débat et les prises de positions de l'ensemble des élus. Mais, de débat avec l'opposition, il n'y a point eu! Nous pourrions nous en féliciter et exprimer notre satisfaction à ce que les projets et actions ne soient pas remis en cause.

Cependant, une remarque insidieuse sur la nature du document présenté, interroge sur les intentions de son auteur. Aussi, nous tenons à rappeler que la libre expression fait partie de toute démocratie, mais la calomnie pervertit tout débat, et il nous est regrettable que tout débat sérieux et constructif soit impossible avec une opposition stérile.

L'autre partie de ce rapport a porté sur les principaux projets communaux, la construction de la salle de sport et de la future cantine intergénérationnelle prévue dans la rue du Louvre. Nous sommes en contact et nous travaillons avec diverses institutions pour évaluer le montant des subventions que nous pourrions obtenir pour ces projets. C'est le travail prioritaire de notre équipe pour 2018 afin de pouvoir réaliser les projets communaux dont les Annaysiens ont besoin pour qu'il fasse bon vivre Ensemble à Annay! (et comme nous nous y étions engagés lors de la campagne de 2014).

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Le rapport d'orientation budgétaire nouveau est arrivé!

On nous apprend que l'exercice 2018, en ce qui concerne les investissements, sera uniquement consacré à la recherche de financements pour : un projet utopique de salle de sport, un espace intergénérationnel déjà prévu par l'ancienne municipalité et la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU).

Pour les dépenses de fonctionnement, le montant de la dette de 500 000 €, engendrée par la rupture fallacieuse du contrat de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois des mottes, aurait pu largement contribuer à sauver temporairement les "contrats aidés" condamnés à terme par la nouvelle politique gouvernementale.

Où sont les belles promesses de campagne électorale de 2014.

4 ans d'immobilisme!

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".

2. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R - RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention D.E.T.R dans le cadre de travaux de modernisation de l'éclairage public : - allée des allouettes, rue d'Auvergne, jonction entre le Maresquai et la Cité Leclerc. Le montant prévisionnel des travaux est de 14 275,25 € pouvant être subventionné à hauteur de 25 %.

3. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R - TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS SUR CHAUSSÉE

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à engager des travaux de réparation des chaussées rues Saint-Amé, Marcel Legros et Louis Morel (partie entre la rue Saint-Amé et la rue Legros) et à solliciter une subvention D.E.T.R au taux de 20 % sur un montant total de travaux établi à 41 956,00 € hors taxe.

4. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R - PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ ECOLE WANTIEZ

Dans le cadre du dépôt de l'agenda d'accessibilité Programmée des bâtiments communaux déposé en date du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager les travaux de mise aux normes de l'école Wantiez pour un montant estimé de 107 676,00 € ht et à solliciter une subvention D.E.T.R à hauteur de 25 %.

5. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R - PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ ECOLE CURIE

Dans le cadre du dépôt de l'agenda d'accessibilité Programmée des bâtiments communaux déposé en date du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager les travaux de mise aux normes de l'école Curie pour un montant estimé de 150 298,00 € ht et à solliciter une subvention D.E.T.R à hauteur de 25 %.

6. CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉTECTION ET LE GÉO-RÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX ENTERRÉS SENSIBLES ET NON SENSIBLES

Dans le cadre du schéma de mutualisation et considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commandes mis en place et proposé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la détection et le géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non-sensibles, Monsieur est autorisé à l'unanimité à signer la convention constitutive.

7. CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FORMATIONS RELATIVES AU RGPD

Dans le cadre du schéma de mutualisation et compte tenu d'un besoin commun de formation entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires pour se conformer aux dispositions en vigueur au sujet du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), il a été proposé la création d'un groupement de commandes. Le Conseil Municipal autorise donc à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

8. MODIFICATION D'ATTRIBUTAIRE DE LA CESSION DE TERRAIN AD 153 EN PARTIE ET AD 747 EN PARTIE

Lors de la réunion de conseil municipal du 22 décembre 2017, la cession d'un terrain communal sis rue Gino Valli, en limite de la propriété de Mr et Mme Couhé, cadastré section AD 153 en partie (pour 410 mètres carrés) et AD 747 en partie (pour 140 mètres carrés), à Monsieur Ludovic TOP, domicilié 15 rue Lefort et Vicaine avait été actée au prix de 5 000,00 €, tous les frais inhérents à cette cession étant à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'acquéreur en ce sens que ce n'est plus Monsieur TOP qui achète mais la société créée par Monsieur TOP : La SCI LNCV dont le siège social est situé 15 B rue Lefort et Vicaine à Annay.

9. ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018-2019

Le décret du 26 juin 2017 permet de revenir à la semaine de 4 jours à l'école, après consultation des parents et des enseignants. Conformément aux articles D.521-10 à D.521-13 du code de l'Education qui fixent les règles de l'organisation de la semaine scolaire et en s'appuyant sur les comptes-rendus des derniers Conseils d'Ecole qui indiquent :

- une consultation des parents sur les rythmes scolaires favorable au retour de la semaine de 4 jours,
- le vote des membres du Conseil d'Ecole favorable au retour de la semaine de 4 jours,
- le consensus entre : parents élus enseignants représentants de la municipalité sur les nouveaux horaires, à savoir 8 h 30 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 15,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le retour à la semaine de 4 jours à l'école dès la rentrée de septembre 2018, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les horaires : 8h30 – 11h45 et 13h30 – 16h15, soit 6 heures / jour de classe et 24 heures par semaine.

10. ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANOPÉE REFORESTATION

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer à l'association Canopée Reforestation, 13, rue des Roloirs 59510 Forest sur Marque pour un montant annuel de 100,00 € dans le but d'accompagner la commune dans l'incitation de projets éco-citoyens autour d'une action de reboisement. L'association apportera un soutien dans la mise en œuvre et le financement de projets d'intérêt général à travers l'animation de réunions publiques, de diagnostic, d'études préparatoires, la réalisation de plans de plantation, l'organisation et l'achat d'arbres...

11. CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉE SECTION AC 1139

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession de la parcelle cadastrée AC 1139 à Monsieur et Madame ELLART, domicilié rue du 11 novembre au tarif estimé par les Domaines soit 4 500,00 € HT, tous frais à charge de l'acquéreur,

La séance est levée à dix neuf heures quarante trois minutes.